

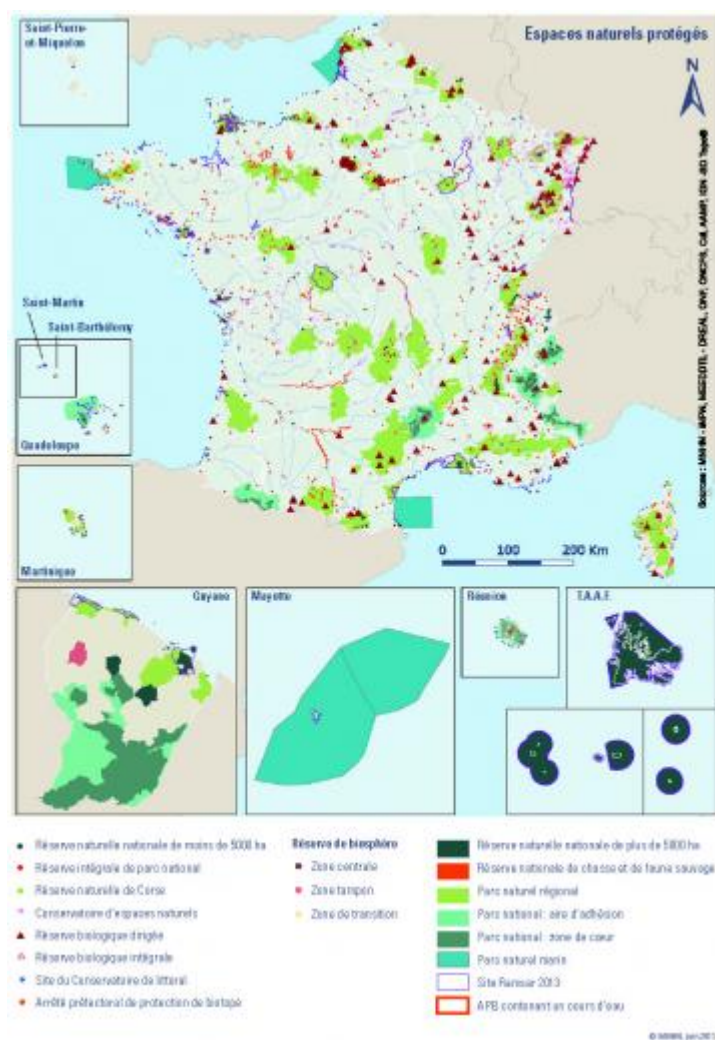
Espaces naturels protégés

✘ En France, le système de protection des espaces naturels s'appuie sur un ensemble de mesures contractuelles ou réglementaires ainsi que d'outils comme la maîtrise foncière. Cette réglementation s'applique aussi aux zones humides qui font partie intégrante de ce système de protection.

Ce dispositif est la clef de voute de la **stratégie nationale de création d'aires protégées** et s'intègre dans l'élaboration de la **trame verte et bleue** décidées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La création d'une aire protégée relève de l'État ou d'une collectivité territoriale. La gestion de ces espaces peut relever de très nombreux acteurs, y compris des organisations non gouvernementales.

Au-delà d'une protection nationale, ces espaces naturels protégés peuvent faire l'objet d'une reconnaissance internationale au titre des **sites Ramsar ou encore du patrimoine mondial de l'Unesco**.



[Télécharger la carte en PDF](#)